

Rapport annuel

2013
2014



À propos du Réseau québécois des OSBL d'habitation

Le Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH) forme, depuis 14 ans, un réseau solidaire dont la mission est de rassembler, de soutenir et de représenter la communauté des OSBL d'habitation du Québec.

Par ses actions, il vise à favoriser le développement et la pérennité des OSBL d'habitation, la reconnaissance du droit au logement, de même que l'accessibilité au logement social de qualité.

Le RQOH réunit les 8 fédérations régionales d'OSBL d'habitation du Québec qui représentent et offrent des services aux 1 114 OSBL d'habitation qui gèrent un total de 45 000 unités de logement.

Les valeurs de justice sociale, de démocratie, de solidarité et d'autonomie guident les actions, les orientations et les prises de positions du RQOH. Son travail est encadré par une approche mobilisatrice et participative impliquant toutes les composantes et instances du mouvement : OSBL d'habitation, fédérations, conseil d'administration, comités de travail et salariés.

Le RQOH valorise la mise en réseau et l'action coordonnée du mouvement communautaire comme moyen de faire avancer ses valeurs et ses objectifs.

2	À propos du Réseau Québécois des OSBL d'habitation
3	Sommaire
4	Réflexions de la présidente et du directeur général
8	Planification stratégique
10	Dossiers prioritaires
10	Certifications des résidences pour aînés
11	Représentation et partenariat en faveur des aînés
12	Soutien à l'action communautaire
13	Fonds québécois d'habitation communautaire
14	Politique nationale sur l'itinérance
15	Financement fédéral
16	Pérennité des OSBL d'habitation
17	Services
17	Assurances Sekoia
18	Mutuelle de prévention
18	Association des centres de la petite enfance de l'Outaouais
19	Programme d'efficacité énergétique
20	Finances
22	Communication
24	Équipe
25	Conseil d'administration

CROISSANCE, RENOUVEAU ET MATURITÉ

L'année 2013 a été une année charnière pour le RQOH. En effet, au cours de cette période, nous avons mené un exercice de planification stratégique qui a permis à notre organisation de faire une vaste réflexion sur sa mission, ses moyens et ses objectifs.

La formule d'OSBL d'habitation est, et de très loin, le type d'habitation sociale qui croît le plus rapidement au Québec et dans le reste du Canada. Cette donnée objective, bien qu'encourageante pour le mouvement, impose aux structures qui l'encadrent et le représentent des obligations de rigueur et de créativité.

Ainsi, c'est 20 800 des quelque 30 000 logements sociaux construits au Québec depuis une quinzaine d'années qui ont pris la forme d'OSBL. Cette croissance rapide, évidemment positive, commande à une organisation comme la nôtre de faire ce genre d'autocritiques et d'ajustements de façon périodique afin de s'assurer d'être au diapason des réalités vécues par les groupes locaux.

*...les 1 114 OSBL d'habitation
que compte le Québec
sont l'expression de la vitalité
du mouvement social...*

UN VASTE MOUVEMENT CITOYEN

Issus de la volonté et de l'énergie des communautés locales, les 1 114 OSBL d'habitation que compte maintenant le Québec sont l'expression de la vitalité du mouvement social d'ici et de la créativité des femmes et des hommes qui agissent pour améliorer notre société. Cet effort magnifique se traduit de bien des manières.

On estime que plus de 10 000 citoyens et citoyennes consacrent bénévolement temps et compétences aux divers OSBL d'habitation chaque année. Ils siègent aux conseils d'administration, participent à des corvées d'embellissement, recueillent des fonds, échangent avec les locataires, aident aux cuisines, offrent leur expertise aux gestionnaires et contribuent à l'animation des milieux de vie que sont nos OSBL d'habitation.

L'engagement financier des collectivités n'est pas négligeable non plus. Cette année, simplement pour financier la construction de 1 500 nouvelles unités de logement de type OSBL d'habitation, ce sont tout près de 180 000 000 \$ que les communautés ont investi. Cette somme s'ajoute à l'argent que la plupart des OSBL d'habitation établis recueillent chaque année à coup de soupers spaghetti, tournois de golf, soirées bénéfice, tirages et autres activités de financement.

A titre de porte-parole d'une mobilisation populaire aussi importante, le RQOH est tenu de prendre les moyens nécessaires pour garantir que son action et ses propos soient à la hauteur de ses ambitions et c'est exactement ce que nous avons entrepris cette année.

UN MOUVEMENT RICHE ET PLURIEL

Si tous les OSBL d'habitation visent à répondre à des besoins d'habitation, chaque OSBL d'habitation est bien distinct et autonome. Reflet des besoins et des moyens de sa collectivité, chacun des groupes exprime une préoccupation légitime qui apporte son lot de spécificités. Ainsi, des OSBL d'habitation existent pour : les aînés; les familles; les personnes qui étaient en situation d'itinérance; les personnes seules; les personnes ayant une déficience physique, intellectuelle ou mentale; les femmes; les jeunes; les personnes issues des communautés culturelles, les personnes vivant en milieu urbain, en banlieue ou en zone rurale. Ces OSBL d'habitation peuvent aussi prendre la forme de grandes tours, de petits immeubles, de duplex ou de maisons unifamiliales. Il y a presque autant de combinaisons que d'OSBL d'habitation, il n'est donc pas facile d'être porte-parole en ces circonstances.

Pourtant, en dépit de ces mille facettes, les OSBL d'habitation constituent bel et bien un seul mouvement. Comme une pierre précieuse qui reflète la lumière différemment selon l'angle où on l'observe, ce qui les rassemble est bien plus fort et important que ce qui les distingue. Il ne peut y avoir d'autres explications aux extraordinaires développements que le RQOH a connus ces dernières années.

DES RÉALISATIONS IMPRESSIONNANTES

En moins de 15 ans, le RQOH est passé de l'état de projet à celui d'une vaste organisation décentralisée rassemblant 8 fédérations couvrant pratiquement tout le territoire québécois. L'effort de convergence et de coordination des OSBL d'habitation au sein du RQOH et des fédérations régionales a permis de doter le mouvement d'outils performants pour assurer la pérennité des groupes. Par exemple, notre programme SEKOIA est depuis quelques mois le plus important programme d'assurance en logement social au Québec ! Les activités de formation des fédérations régionales connaissent, quant à elles, un succès important, tout comme nos différents Guides de la série *Les meilleures pratiques*.

Avec le RQOH, les OSBL d'habitation disposent désormais d'une voix reconnue par les instances gouvernementales. Le dialogue que nous avons finalement réussi à établir avec le ministère de la Santé et des Services sociaux dans le dossier de la certification des résidences pour personne âgées, en est un exemple.

Même à l'extérieur du Québec, le RQOH porte l'étendard des OSBL d'habitation et du logement social québécois puisque c'est un délégué de notre organisation qui occupe le poste de représentant du Québec au conseil d'administration de l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine (ACHRU).

DES DÉFIS ENCORE NOMBREUX

Tous ces accomplissements ne justifient cependant pas que l'on puisse se reposer sur nos lauriers. Nos groupes voient bien sur le terrain que les statistiques ont aussi un visage humain. Au Québec, selon le dernier recensement, ce sont près de 500 000 ménages locataires qui consacrent une part disproportionnée de leur revenu au logement. Concrètement pour cette population, la seule manière de se sortir la tête de l'eau est d'accéder à un logement social, un lieu où l'habitation est conçu comme un droit et un besoin légitime et non pas comme une marchandise dont on cherche à tirer le profit maximum. Il faut donc réussir à multiplier la construction de logements sociaux sur tout le territoire.

En dépit du soutien populaire dont les OSBL d'habitation bénéficient, une situation paradoxale persiste au plan de la reconnaissance sociale. Pris un à un, l'immense majorité des OSBL d'habitation sont considérés positivement par leur voisinage, les instances gouvernementales et les médias qui constatent les retombées positives que ces projets ont pour leurs résidents et la communauté. Par contre, lorsque la perspective s'élargit, l'environnement social et économique est souvent hostile au logement communautaire. Phénomène « pas dans ma cour », financement gouvernemental insuffisant et politiques publiques parfois incohérentes sont au nombre des défis extérieurs que nous avons à relever quotidiennement.

L'immense majorité des OSBL d'habitation sont considérés positivement par leur voisinage, les instances gouvernementales et les médias.

Nous avons également des tâches à accomplir au sein même de notre mouvement. On peut par exemple penser aux OSBL d'habitation qui ont vu le jour avant 2000 (ils ont précédé la mise sur pied du RQOH). Le taux d'adhésion de ces groupes aux fédérations est bien plus faible que pour les OSBL plus récents. Pourtant, la fin imminente du financement fédéral (dont la plupart des plus anciens OSBL ont bénéficié) risque de mettre plusieurs d'entre eux en situation de précarité et ils auraient tout à gagner à se joindre au RQOH.

Sur le plan des ressources humaines, l'équipe du RQOH a vécu bien des transformations au cours des derniers mois et d'autres changements sont déjà annoncés. Le RQOH compte sur une équipe fort dynamique, mais d'une taille modeste. Cela veut dire que chaque mouvement de personnel a nécessairement une incidence sur l'organisation du travail. Au RQOH comme ailleurs, l'arrivée de nouveaux salariés donne la chance à tous, y compris aux anciens, d'envisager le travail à accomplir sous un angle différent, de stimuler la réflexion et d'examiner de nouvelles pistes d'intervention.

Il y a finalement la nécessité de mieux faire connaître et reconnaître la formule des OSBL d'habitation par la population en général, les instances gouvernementales et les médias. Alors que les OSBL d'habitation pris individuellement peuvent compter sur un grand nombre de sympathisants, le mouvement des OSBL d'habitation est quant à lui très peu connu comparativement aux coopératives ou aux HLM.

Dans bien des villages du Québec, la résidence pour personnes âgées est un OSBL. Tous les habitants du village connaissent la résidence et savent généralement qu'il s'agit d'un organisme sans but lucratif. Ils ne réalisent toutefois pas que celui-ci fait partie d'un mouvement auquel appartient aussi, par exemple, l'OSBL, situé au centre-ville de Montréal, destiné aux femmes qui étaient en situation d'itinérance. Ils voient l'arbre, mais ignorent la forêt ! C'est à nous de mettre en valeur nos liens afin de stimuler la cohésion du mouvement et c'est certainement l'un de nos plus importants défis pour les années à venir.

UN AVENIR RADIEUX

Dans l'ensemble, la situation du RQOH est bonne, qu'on l'observe d'un point de vue financier, politique ou organisationnel. Cela ne veut pas dire que tout est facile, qu'il n'y a pas d'obstacles à surmonter et d'écueils à éviter, mais la créativité, le dynamisme et l'engagement dont font preuve les différentes composantes du RQOH – des OSBL locaux, au conseil d'administration en passant par l'équipe et les fédérations – font en sorte qu'une bonne dose d'optimisme est de rigueur pour l'avenir de notre mouvement et de notre organisation.

...la créativité, le dynamisme et l'engagement dont font preuve les différentes composantes du RQOH font en sorte que l'optimisme est de rigueur pour l'avenir de notre mouvement et de notre organisation.

Myrtha Laflamme, présidente du CA

Stéphan Corriveau, directeur général



PLANIFICATION STRATÉGIQUE

La vie associative du RQOH a été marquée par un processus de planification stratégique en 2013-2014. Cette démarche, qui a débuté avec un diagnostic organisationnel, a été ponctuée de deux grandes rencontres (dont une assemblée générale) auxquelles ont participé une centaine de personnes au total. La démarche comportait des débats et des exercices de réflexion au conseil d'administration, des questionnaires et des entrevues menées auprès des salariés, des partenaires et des membres du mouvement ainsi que de plusieurs rencontres, sous différentes formes, avec la firme conseil Darvida qui accompagnait le RQOH dans cette démarche. Après seulement quelques mois de recul, il ne fait aucun doute que l'exercice a été salubre pour le RQOH et qu'il nous permet maintenant d'avoir une démarche plus ciblée et un fonctionnement plus transparent. Ceci s'est, entre autres, traduit par des modifications à nos règlements généraux.

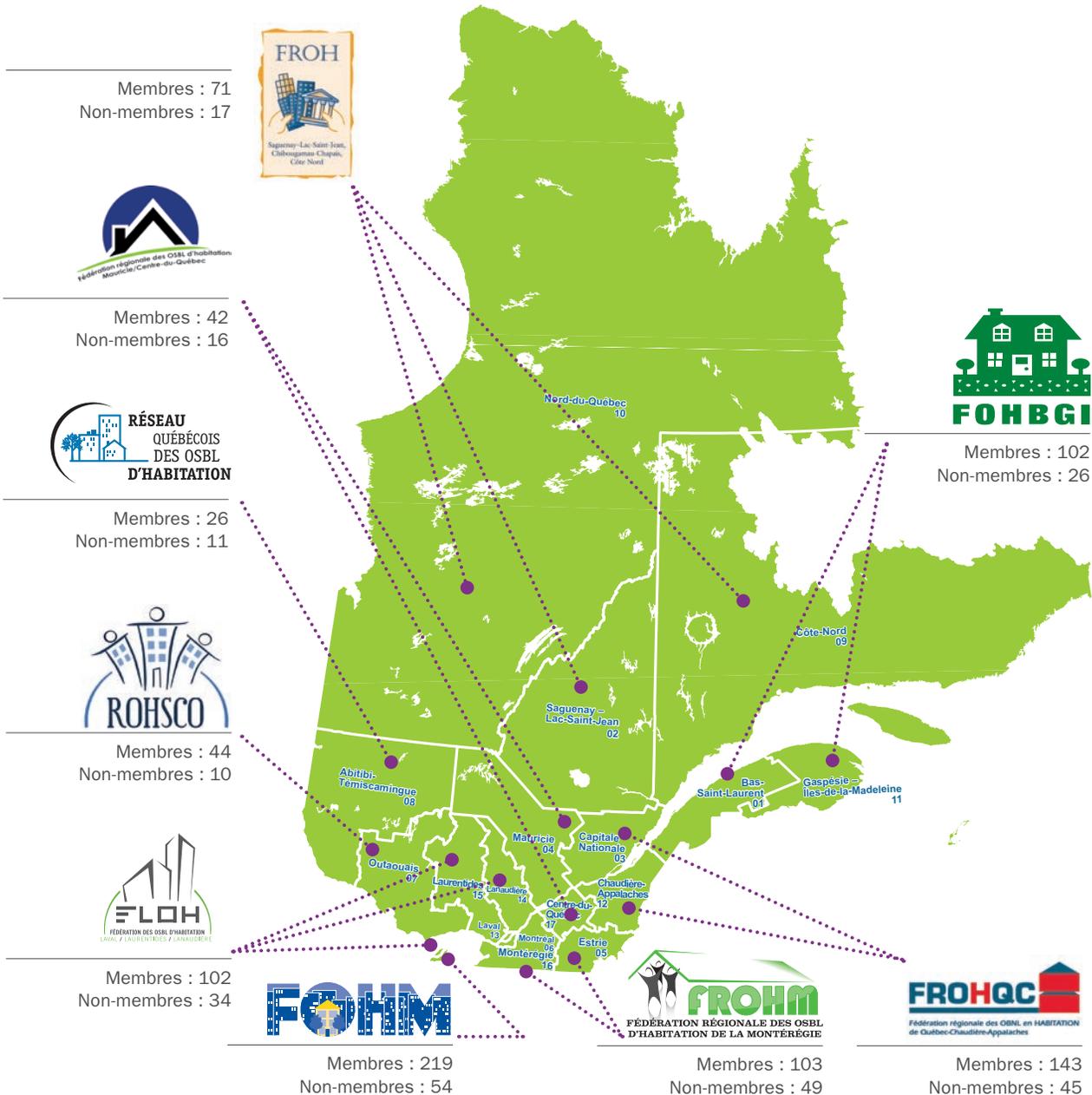
L'une des pistes d'action identifiées par la planification stratégique était de renforcer les suivis entre le CA, les fédérations et la direction générale. Pour y parvenir une série de nouveaux outils de communication ont été mis en place depuis février 2014, dont un bulletin interne, *La lettre du vendredi*, qui fait systématiquement le tour de l'évolution des différents dossiers sur une base hebdomadaire. Un outil de suivi des procès-verbaux est produit avant chaque réunion du CA. Toujours dans le même but, la forme des procès-verbaux a

été révisée et les procès-verbaux sont maintenant disponibles plus rapidement qu'autrefois après les rencontres du CA.

L'un des plus importants changements organisationnels apportés par la planification stratégique a été la redéfinition du territoire de la fédération de la Montérégie (FROHM) qui couvre dorénavant le territoire de l'Estrie. Cette modification a entraîné, du même coup, une modification à leurs règlements généraux. Depuis lors, la FROHM met en place les infrastructures requises pour offrir des services de qualité aux OSBL d'habitation de l'Estrie. Il ne reste plus que les OSBL d'habitation de l'Abitibi-Témiscamingue qui sont privés des services et du support d'une fédération. Cette situation persiste essentiellement parce que la faible densité et le petit nombre d'OSBL d'habitation sur ce territoire rendent extrêmement dispendieux et complexe la mise sur pied d'une structure fonctionnelle et viable financièrement. En conséquence, c'est toujours le RQOH qui essaie de pallier la situation pour les OSBL de cette région.

Après seulement quelques mois de recul, il ne fait aucun doute que la planification stratégique a été salubre pour le RQOH

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES OSBL D'HABITATION SELON LES TERRITOIRES DES FÉDÉRATIONS



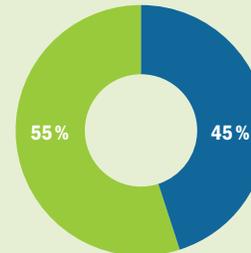
AGIR EN FAVEUR DES AÎNÉS

Au Québec, le poids démographique des aînés est en constante croissance et nombre d'entre eux sont aux prises avec des problèmes d'isolement et de pauvreté. Face à cette situation, de plus en plus de communautés de toutes tailles et de toutes les régions se mobilisent pour leur offrir des lieux de vie conviviaux, sécuritaires, stimulants et financièrement abordables, c'est-à-dire des OSBL d'habitation pour aînés.

Les premières initiatives d'OSBL en la matière remontent déjà à une quarantaine d'années et le mouvement a acquis une expérience et une expertise d'une grande richesse pour développer des projets et maintenir les aînés qui y habitent au cœur de la collectivité. Ceux et celles qui y vivent participent à la gestion et à l'animation des lieux et utilisent cette structure pour agir en tant que citoyens à part entière sur l'avenir de leur communauté. Le partage, l'entraide, la coopération et l'empathie sont les mots d'ordre qui ont fait le succès de ce type de projet.

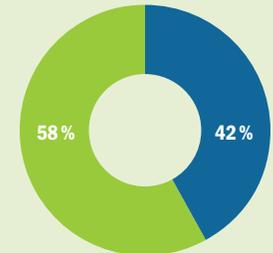
Aujourd'hui, on recense près de 20 000 aînés habitant quelque 500 OSBL d'habitation, soit pratiquement 50% des OSBL d'habitation québécois. Dans ces circonstances, il est normal que le RQOH soit particulièrement intéressé et sensible à tout ce qui concerne le statut des aînés.

Nombre d'OSBL d'habitation pour aînés



- OSBL d'habitation pour aînés non certifiés
- OSBL d'habitation pour aînés certifiés

Nombre d'unités



- Unités non certifiées
- Unités certifiées

Certification des résidences pour aînés

En dépit des nombreux succès associés à cette formule, le RQOH a dû engager depuis deux ans un vigoureux débat avec les instances gouvernementales relativement au cadre réglementaire qui doit entourer les OSBL d'habitation pour aînés.

Préoccupé par les mauvais traitements subis par plusieurs aînés dans la société en général, le gouvernement québécois a pris des mesures radicales pour protéger ceux vivant en résidence privée. Malheureusement, dans sa volonté de répondre aux pressions du public, il n'a pas pris en compte les caractéristiques propres aux différentes formules de logement pour personnes âgées. Conclusion : le demi-millier d'organismes sans but lucratif d'habitation pour aînés du Québec ont été amalgamés avec les résidences privées à but lucratif et se voient imposer une série de règles et de mesures qui, au mieux, augmentent le prix des loyers et des services offerts et, au pire, entraînent des poursuites pénales contre les administrateurs bénévoles des OSBL d'habitation ou causent la fermeture de résidences.

L'offre de résidences de qualité, sécuritaires et centrées sur les besoins des aînés est à l'origine même de la mise sur pied des OSBL d'habitation pour aînés dans des centaines de villes et villages du Québec. L'immense travail de concertation du milieu, de mobilisation sociale et financière qu'exigent la mise sur pied et le bon fonctionnement d'un tel organisme témoigne de la préoccupation de ces communautés à l'égard de leurs aînés. En ignorant cela, le gouvernement gaspille l'énergie, la créativité, l'engagement et le sens des responsabilités des citoyens, et au premier chef,

des aînés qui animent ces démarches. C'est pourquoi le RQOH affirme qu'il est impératif que le gouvernement reconnaisse le caractère distinct des OSBL d'habitation pour aînés et applique des normes qui tiennent compte de ce qu'ils sont.

Finalement, après deux années de représentations, nous avons obtenu du gouvernement, en juin 2014, qu'il reporte l'application d'une partie de la nouvelle réglementation sur les résidences pour aînés. Ce report a été accompagné de la mise sur pied d'un comité de travail chargé de réviser ce cadre réglementaire. C'est avec beaucoup d'espoir et d'optimisme que nous siégeons à ce comité.

...après deux années de représentations, nous avons obtenu du gouvernement, en juin 2014, qu'il reporte l'application d'une partie de la nouvelle réglementation sur les résidences pour aînés.

Représentation et partenariat en faveur des aînés

Comme les OSBL d'habitation pour aînés constituent une importante partie de notre effectif, le RQOH est actif dans plusieurs réseaux visant le mieux-être et le respect des aînés. Au cours de la dernière année, nous avons eu la chance de rencontrer les différents titulaires du ministère responsable des aînés. Nous participons, entre autres, au comité des partenaires non-gouvernementaux du Secrétariat aux aînés.

Depuis sa création, le RQOH travaille en collaboration avec une organisation pour aînés : La Fondation Berthiaume-Du-Tremblay. Dans le but spécifique de former les bénévoles, l'organisation Présâges a été mise sur pied par la Fondation. La présidente du RQOH, Mme Myrtha Laflamme, siège d'ailleurs sur le comité d'experts de Présâges qui, chaque année, organise les *Rendez-Vous annuels* dans toutes les régions du Québec.

Les membres du RQOH y sont présents afin d'assister à des formations inspirées des pratiques sociales les plus innovantes.



Parmi les nombreuses démarches faites par le RQOH concernant la certification des résidences pour aînés, un cahier thématique faisant état de la question a été produit et distribué à plus de 5600 exemplaires. Nous avons également reçu un grand nombre de résolutions de municipalités, d'OSBL, d'organisations pour aînés et de groupes communautaires en faveur de notre position.

SOUTIEN À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

Sans surprise, le dernier budget provincial n'a pas bonifié les sommes consacrées à l'action communautaire autonome. À cet égard, le RQOH et les fédérations ne reçoivent pas leur dû.

Comment peut-on, avec un montant aussi dérisoire, espérer faire vivre une organisation comme la nôtre ? L'action sociale et les retombées économiques des OSBL justifient largement une contribution financière bien plus conséquente de la part du gouvernement, surtout dans les circonstances actuelles, où ce dernier se tourne de plus en plus ouvertement vers les groupes communautaires afin de pallier les réductions de service qui résultent des coupures budgétaires.

L'enjeu du financement du RQOH ne peut être séparé de celui du financement de l'ensemble du mouvement communautaire québécois. En conséquence, le RQOH est membre et collabore activement avec le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) pour faire entendre sa voix auprès des instances gouvernementales. Selon les recherches du RQ-ACA, le financement à la mission de regroupements, comme celui des fédérations régionales membres du RQOH, devrait atteindre 200 000 \$ et 300 000 \$ pour un regroupement national comme le RQOH.

À l'automne 2013, nous avons espoir de finalement voir avancer ce dossier lorsque la première ministre

promettait d'augmenter de 52 millions le financement de base du mouvement communautaire. Pourtant, cet engagement ne s'est pas concrétisé en dépit de deux budgets en 3 mois.

En fait, non seulement la somme allouée n'a pas été augmentée, mais comme elle est gelée depuis 10 ans, l'inflation réduit ce qu'il est possible d'accomplir avec cet argent.

Parmi les conséquences concrètes du gel du financement du Programme d'aide aux organismes communautaires en habitation (PAOC) de la Société d'habitation du Québec (SHQ), le RQOH a dû ralentir considérablement la cadence au niveau de ses publications. Bien que ce ne soit pas le seul facteur, la hausse considérable des tarifs postaux a également eu comme effet de faire bondir les dépenses liées à la diffusion de notre bulletin. Nous avons donc dû diminuer le nombre de publications et faire une révision complète de toutes nos dépenses.

Alors qu'on compte 1 114 OSBL d'habitation à la grandeur du Québec, les huit fédérations doivent, respectivement, se contenter de 21 799 \$ par année et le RQOH de 52 500 \$ de financement de base.

Le problème est également exacerbé par la croissance constante de notre effectif. De plus, si on compare l'argent accordé à des organisations semblables dans d'autres secteurs d'action communautaire, notre structure (RQOH et les huit fédérations régionales) est l'une des moins bien financée. Cette situation a comme effet de limiter considérablement notre capacité d'action, d'affaiblir notre vie associative et de freiner la croissance et le rayonnement des OSBL d'habitation.

Fonds québécois d'habitation communautaire

En dépit de plusieurs années de débats, l'épineux dossier du Fonds québécois d'habitation communautaire (FQHC) reste entier. Rappelons que deux enjeux majeurs se croisent et bloquent cette organisation à laquelle les OSBL d'habitation établis depuis le milieu des années 1990 doivent verser une contribution.

D'une part, selon notre analyse, cette contribution devrait dépendre d'une série de conditions dont l'importance de sa portée sur la situation financière de l'OSBL. D'autre part, le contrôle et la gestion du FQHC lui-même sont l'objet d'un débat intense et acrimonieux entre les différents intervenants impliqués. Bien que nous gardions espoir de trouver une sortie à cette impasse, il serait présomptueux d'affirmer aujourd'hui que celle-ci soit en vue.

D'entrée de jeu, il est important d'établir que les OSBL d'habitation contribuent pour près des 2/3 des sommes concernées et qu'il s'agit, à terme, d'un montant qui pourrait représenter 250 000 000 \$. C'est une somme considérable et il est normal que le RQOH joue un rôle de premier plan dans ce dossier. Tout accord sur l'usage, le contrôle et la gestion de ces fonds qui exclurait le RQOH représenterait une véritable usurpation et un affront à la logique.

Rappelons que le FQHC exige des OSBL, construits avec le soutien de la SHQ avant 2013, une contribution égale à 10 années de remboursement hypothécaire la dixième année qui suit leur construction. Cette

exigence oblige ces OSBL à se réhypothéquer sur une période de 25 ans, imposant aux locataires et au groupe qu'ils paient quelque 130% du capital emprunté sur 35 ans au lieu des 100% sur 25 ans qui sont la norme sur le marché de l'habitation. Depuis 2013, les projets doivent faire leur contribution au FQHC au moment de l'inauguration, ce qui les contraint à contracter une hypothèque de 35 ans dès le départ.

Les OSBL d'habitation contribuent pour près des 2/3 des sommes versées au FQHC. Il est normal que le RQOH joue un rôle de premier plan dans ce dossier.

Cette mécanique a plusieurs effets pernicieux. Les budgets d'entretien, de soutien communautaire et de rénovation sont réduits et repoussés. Le cadre bâti et la capacité d'action sociale du groupe s'en trouvent évidemment affaiblis.

Les locataires doivent payer des loyers plus élevés pour des logements moins bien entretenus et dont le cadre de vie comporte moins de services. Cette situation est particulièrement inquiétante pour les groupes qui développent des projets de rénovation ou de transformation, car leurs immeubles ont souvent besoin de travaux majeurs bien avant la 35^e année.

Le concept à l'origine du FQHC est de favoriser une approche « donnez au suivant », où les ménages qui bénéficient d'une aide publique pour se loger partagent le « bénéfice » de leur situation avec d'autres ménages modestes qui ont aussi besoin de logement social. Cette approche pose cependant la question de l'équité. Comment justifier qu'on demande aux plus pauvres (car ce sont bien eux qui habitent nos immeubles) de payer une taxe supplémentaire pour le logement

social, alors que les plus riches ont vu leur taux d'imposition diminué constamment au cours des 20 dernières années ? Il s'agit là d'un impôt régressif.

Malgré cela, le RQOH peut identifier plusieurs aspects positifs au FQHC. D'abord l'utilité d'un outil financier autonome à caractère mutualiste capable de soutenir les projets en difficulté et d'appuyer le développement d'initiatives originales et distinctives qui ne cadrent pas dans les programmes standards de la SHQ. Ensuite, la possibilité d'avoir accès à une source de financement offrant un traitement préférentiel et avantageux pour la remise en état des immeubles communautaires pourrait s'avérer être une aide indéniable pour les groupes qui doivent envisager cette perspective.

Aux yeux du RQOH, l'élément déterminant pour trouver une solution acceptable dans ce dossier est la portée de la contribution sur la situation financière des groupes et la viabilité à long terme des projets. Le conseil d'administration du RQOH a fait une importante réflexion sur la question ce printemps et espère de tout cœur qu'il soit possible de trouver des alliés et d'arriver à établir des modalités suffisamment souples pour enfin permettre de trouver un terrain d'entente.

La Politique nationale de lutte à l'itinérance identifie le logement social comme un élément incontournable de la solution à l'itinérance.

POLITIQUE NATIONALE SUR L'ITINÉRANCE

Après des années de luttes, de représentations, de pressions et de débats menés par les organisations communautaires engagées dans l'action auprès des personnes itinérantes, le gouvernement du Québec a finalement adopté une Politique nationale de lutte à l'itinérance.

Cette politique identifie le logement social comme un élément incontournable de la solution à l'itinérance, ce qui rejoint parfaitement la vision du RQOH. Cependant, ce cadre théorique doit maintenant être suivi du cadre pratique : un plan d'action concret qui traduira un réel engagement, y compris financier de la part du gouvernement. Puisque le plan d'action québécois tarde à venir, le RQOH a la ferme intention de soutenir les groupes rassemblés au sein du Réseau solidarité itinérance du Québec (RSIQ) dans leurs représentations pour que ce plan voie finalement le jour.

L'adoption de la Politique québécoise n'a pas pour autant mis fin aux débats sur l'approche à adopter en matière d'itinérance. En effet, alors qu'il refuse d'investir en logement social, le gouvernement fédéral a décidé d'orienter la lutte à l'itinérance en soutenant une approche médicale et individualisante (exemplifiée par le *Projet chez-soi*) au dépend d'une approche sociale et communautaire. Cette situation est préoccupante. Il s'agit, à notre avis, d'un détournement de sens de l'approche *Logement d'abord* qui trouve son inspiration

d'origine dans l'action du mouvement communautaire de lutte à l'itinérance et non pas dans les hôpitaux psychiatriques. Ensuite, si l'itinérance est toujours un problème de logement, c'est rarement uniquement un problème de logement. La politique québécoise fait d'ailleurs une excellente analyse de la question en liant les enjeux structureaux, sociaux et individuels qui mènent à l'itinérance.

Ce printemps, le RQOH a pris part au débat en diffusant des documents de réflexion et en effectuant des représentations en appui aux groupes actifs dans ce domaine. Il a d'ailleurs bien l'intention de poursuivre dans cette veine à l'avenir.

FINANCEMENT FÉDÉRAL

En dépit de surplus budgétaires importants et de besoins en habitation tout aussi importants, le gouvernement fédéral maintient sa décision de mettre fin progressivement à sa contribution au logement social. Pourtant, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) est assise sur des réserves de plus de 17 milliards \$!

Ottawa refuse obstinément de réinvestir, à tout le moins, les sommes qui se libèrent avec la fin de chaque convention d'exploitation des projets développés avec l'aide de la SCHL avant 1994. Il ne faut toutefois pas croire que le gouvernement canadien est inactif dans le domaine de l'habitation pour autant. En 2014, le

ministre des Finances a autorisé la SCHL à contracter 120 milliards \$ de cautionnement pour les banques sur le marché immobilier privé ! Ce n'est donc ni les moyens ni l'expertise qui manquent à Ottawa, c'est plutôt la volonté qui fait défaut.

*Ce n'est donc ni les moyens
ni l'expertise qui manquent
à Ottawa, c'est plutôt la volonté
qui fait défaut.*

Face à cette situation, le RQOH a décidé d'accroître son action à l'égard du gouvernement fédéral, en bonne partie avec l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine (ACHRU). Celle-ci a lancé, avec l'appui de nos partenaires des provinces et territoires, la campagne « Un logement pour tous » qui vise à faire changer les choses du côté d'Ottawa. Il va sans dire que le RQOH appuie cette initiative et à l'intention de la relayer en lui donnant une couleur locale.

En 2015, le RQOH fera une grande tournée d'information et de mobilisation de ses membres dans toutes les régions du Québec afin de faire connaître la situation et de faire pression sur les candidats à l'élection fédérale qui ne manqueront pas de se présenter dans les OSBL d'habitation pour faire campagne.

PÉRENNITÉ DES OSBL D'HABITATION

Depuis sa mise sur pied, le RQOH développe une expertise sur l'habitation communautaire. Celle-ci n'est pas seulement empirique, c'est aussi une démarche scientifique en bonne et due forme.

Au cours de l'année, nous avons débuté une vaste étude sur les caractéristiques économiques et la viabilité financière des OSBL d'habitation. Alors que la fin des premières conventions d'exploitation établies avec la SCHL devient une réalité concrète, il était impératif d'avoir un portrait clair et précis de la situation de cette première génération d'OSBL. Comment et dans quelles conditions fonctionneront-ils sans l'apport de la SCHL ? Seront-ils en mesure de faire face aux importants travaux de rénovation que tout immeuble doit subir 35, 40, 50 ans après sa construction ? Les immeubles financés par la SHQ sont aussi sous notre loupe y compris pour

évaluer les retombées de la contribution au FQHC et pour négocier l'amélioration du programme AccèsLogis de façon à garantir la pérennité de ces importants investissements collectifs. Ces données et les analyses que nous en ferons seront clairement au cœur de notre travail de représentation et de mobilisation en 2015.

C'est dans cette optique que le RQOH prépare une tournée des régions. Ces rencontres permettront de diffuser les constats et analyses issus de la recherche sur les caractéristiques économiques et la viabilité financière des OSBL d'habitation afin d'aller au-delà des graphiques et statistiques en ouvrant une discussion nationale autour des enjeux politiques et structurels des politiques gouvernementales en habitation et de leurs retombées. Les tournées régionales seront des occasions uniques de formation pour le milieu des OSBL d'habitation.

Depuis sa mise sur pied, le RQOH développe une expertise sur l'habitation communautaire. Celle-ci n'est pas seulement empirique, c'est aussi une démarche scientifique en bonne et due forme.

L'offre de services techniques pour une organisation comme le RQOH est une façon de joindre l'utile à l'agréable. En permettant aux OSBL d'habitation locaux et aux fédérations d'avoir accès à des produits et services de qualité à prix avantageux, le RQOH fait d'une pierre plusieurs coups ! Cette offre renforce ses membres, favorise la communication et les échanges au sein de sa structure, garantit une meilleure compréhension par les instances régionales et nationales des réalités quotidiennes vécues sur le terrain et permet finalement de financer l'organisation. En consolidant la valeur totale de toutes les activités de ce type, nous arrivons à une somme rondelette dépassant les 5 millions \$!

ASSURANCES SEKOIA

Tout gestionnaire immobilier sait pertinemment bien que l'assurance est un outil indispensable pour garantir le bon fonctionnement de son immeuble et offrir des services de qualité à ses locataires.

Il y a une dizaine d'années, le RQOH s'est lancé dans l'aventure d'un programme d'assurance spécifique pour les OSBL d'habitation: SEKOIA. Conçu par et pour les OSBL d'habitation, ce programme fait la preuve de sa pertinence en ralliant chaque année plus d'OSBL d'habitation. Parmi les caractéristiques propres au programmes, il faut noter les services d'évaluation immobilière offerts sans frais aux adhérents (garantissant ainsi qu'ils bénéficient de la couverture adéquate), le programme d'assurance consultation juridique gratuite (qui permet à tous les assurés d'avoir accès sans

Il y a une dizaine d'années, le RQOH s'est lancé dans l'aventure d'un programme d'assurance spécifique pour les OSBL d'habitation: SEKOIA.

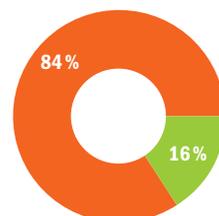
frais à des avis juridiques sur tous les sujets qui les préoccupent tels que la gestion des ressources humaines ou les conflits avec les fournisseurs), et le Fonds de stabilisation (qui permet d'amortir les chocs financiers éventuels en cas de variation subite des taux d'assurance).

Cette année, le programme a connu un développement important puisque des négociations entamées il y a plusieurs années avec la Confédération des coopératives d'habitation du Québec (CQCH) ont abouti à la conclusion d'une entente. Cette entente a permis de rapatrier près de 200 OSBL qui faisaient jusqu'ici affaire avec la CQCH pour les assurances. En retour, le RQOH a transféré à la CQCH les quelques coopératives d'habitation qui étaient assurées chez lui et versera une indemnité à la CQCH pour les cinq années à venir.

Les retombées de cette transaction sont largement positives pour le RQOH, et ce, dès la première année de l'entente. Un plan de fidélisation de ces nouveaux assurés a été conçu en collaboration avec notre courtier et doit être mis en œuvre tout au cours de l'année 2014-2015.

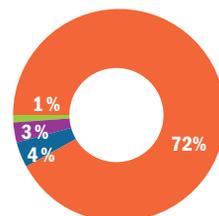
Des discussions auront également lieu avec la CQCH dans les mois à venir afin d'explorer les possibilités de collaboration supplémentaire entre nos programmes d'assurances respectifs.

Répartition des sommes facturées



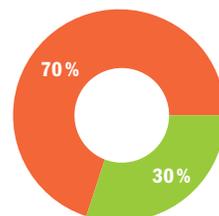
- Adhérents pré-2014
- Nouveaux adhérents

Répartition des revenus



- Assurances
- Fonds Sekoia
- Frais d'administration
- Fédérations

Nombre d'adhérents



- Adhérents pré-2014
- Nouveaux adhérents



MUTUELLE DE PRÉVENTION

Bien que reposant d'abord et avant tout sur l'engagement bénévole, les OSBL d'habitation sont aussi généralement des employeurs. Que ce soit pour des tâches de conciergerie, de cuisine, de soutien communautaire, de gestion ou autre. Certains OSBL d'habitation comptent plusieurs dizaines d'employés. Dans ces circonstances, et face au type de tâches confiées aux employés, les contributions à la CSST que doivent faire certains OSBL d'habitation peuvent atteindre des sommes significatives. Le 31 août 2010, le RQOH a établi une entente de partenariat avec l'Association québécoise des Centres de la petite enfance (AQCEPE) afin de permettre à nos affiliés de joindre leur mutuelle de prévention d'accident de travail et ainsi permettre aux OSBL d'habitation et aux fédérations de mieux protéger leurs salariés tout en réduisant leurs contributions à la caisse de la CSST.

La campagne de recrutement menée pendant l'automne 2013 a conduit à l'adhésion d'une quinzaine de nouveaux OSBL à la mutuelle, ce qui est un excellent rythme de croissance. De plus, puisque les résultats de l'action de prévention et de réinsertion sont très bons cette année, nous nous attendons à ce que les groupes qui ont adhéré à la mutuelle lors de sa création puissent voir leur cotisation à la CSST diminuer l'an prochain.

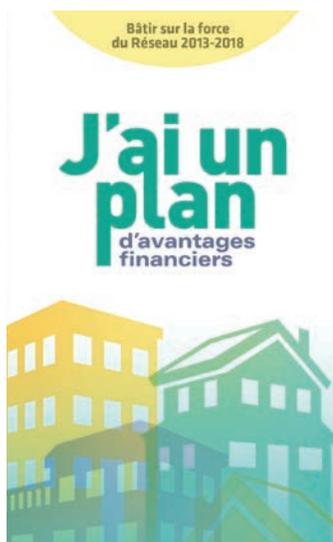
ASSOCIATION DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE DE L'OUTAOUAIS

Toujours à l'affût d'opportunités d'autofinancement - conséquence directe de notre financement de base inadéquat - l'idée de mettre sur pied une formation adaptée aux CPE portant sur la gestion immobilière a été lancée. Le RQOH, les fédérations régionales et les deux centres de services OSBL, ayant acquis au fil des années une expertise en matière de gestion immobilière et de production de bilans de santé, ont entamé des discussions avec l'Association des Centres de la petite enfance de l'Outaouais (ACPEO) qui, tout comme nous, regroupe des organismes dont les bâtiments vieillissent. C'est ainsi qu'en décembre 2013, une entente entre l'ACPEO et le RQOH a été conclue afin d'offrir une formation sur la gestion immobilière pour les administrateurs de CPE. En 2014, l'ACPEO a donc fait la promotion de cette formation auprès des CPE du Québec. Une dizaine de formations sont déjà prévues avant la fin de 2014 et il ne fait aucun doute que l'année 2015 sera aussi grandement occupée pour nos formateurs.

J'AI UN PLAN

J'ai un plan est un programme d'avantages financiers offert en exclusivité aux membres du RQOH, en collaboration avec la Caisse d'économie solidaire Desjardins. L'entente entre le RQOH et la Caisse d'économie solidaire Desjardins venait à échéance à l'automne 2013. Les représentants des deux mouvements ont donc travaillé conjointement afin d'adapter le programme dans le cadre d'une nouvelle entente pour que celle-ci réponde mieux aux besoins et aux réalités des OSBL d'habitation. Dans les années à venir, nous évaluerons

la possibilité d'avoir un programme unifié avec le mouvement des coopératives pour ainsi offrir un programme encore mieux adapté et plus avantageux à nos membres respectifs.



PROGRAMME D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Ces dernières années, le RQOH agissait comme mandataire auprès d'Hydro-Québec afin de faciliter l'installation, partout au Québec, de mesures d'économie d'énergie dans les OSBL d'habitation. Ce mandat s'est terminé en 2013. Le travail effectué pour la société d'État permettait au RQOH de couvrir une part importante de ses dépenses d'opération courantes. Jusqu'à un certain point, le programme a été victime de son succès, 68 548 thermostats ont été installés générant des économies d'énergie récurrentes de 5,212 millions de kilowatt-heures par année. Ainsi, il n'y a pratiquement plus un seul thermostat à remplacer ! Cependant si l'aspect « thermostat » de la campagne d'efficacité énergétique est complété, il n'en demeure pas moins qu'il y a bien d'autres mesures qui pourraient être envisagées et mises en œuvre : chauffe-eau plus performants et plus durables, meilleure isolation thermique des immeubles, installation de systèmes d'éclairage et de robinetterie éco-efficaces, etc. Le RQOH invite donc Hydro-Québec et les autorités responsables à lancer ce type d'initiatives qui sont à la fois bénéfique pour l'environnement et réduisent les coûts de fonctionnement des OSBL d'habitation.

BILAN DU PROGRAMME D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE¹ Rénovation énergétique pour les ménages à faible revenu – volet communautaire – OSBL • Du 01/08/2008 au 31/12/2013

MESURE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	QUANTITÉ	AIDE FINANCIÈRE (\$)	ÉCONOMIE (KWH/AN)
Thermostats	68 584	2 741 080	5 212 384
Éclairage	2 596	823 439	17 348 519
Laveuses	31	6 200	6 200
Rénovations	788	1 012 423	2 049 492
Total	71 999	4 583 142	24 616 595

¹ Selon les données fournies par Hydro-Québec, janvier 2014.

En dépit d'un sous-financement gouvernemental flagrant, la situation financière d'ensemble du RQOH est saine. Depuis sa mise sur pied, une attitude prudente dans la gestion des fonds doublée d'un sens entrepreneurial important ont été les marques de commerce du RQOH en la matière.

D'entrée de jeu, il faut souligner que, conformément à la décision prise lors de la dernière assemblée générale, l'année financière 2013-2014 comptera seulement 10 mois puisque nous avons décidé de modifier notre année financière. Celle-ci se terminera dorénavant le 30 juin au lieu de la fin août. Ce changement vise à harmoniser notre cycle budgétaire avec notre cycle d'activités. Cependant, à court terme, ce changement rend difficile l'étude comparative des résultats présentés ici avec ceux des années précédentes.

On peut néanmoins schématiser l'analyse de la situation financière du RQOH en soulignant quelques éléments déterminants.

D'abord, les revenus. L'année qui se termine est aussi celle de la fin du partenariat entre le RQOH et Hydro-Québec pour le programme d'efficacité énergétique. Ce programme exemplaire dont les retombées économiques et environnementales étaient extrêmement positives est terminé depuis le 31 décembre 2013. Cette fin de partenariat a provoqué d'importants changements au RQOH notamment aux plans financier et organisationnel.

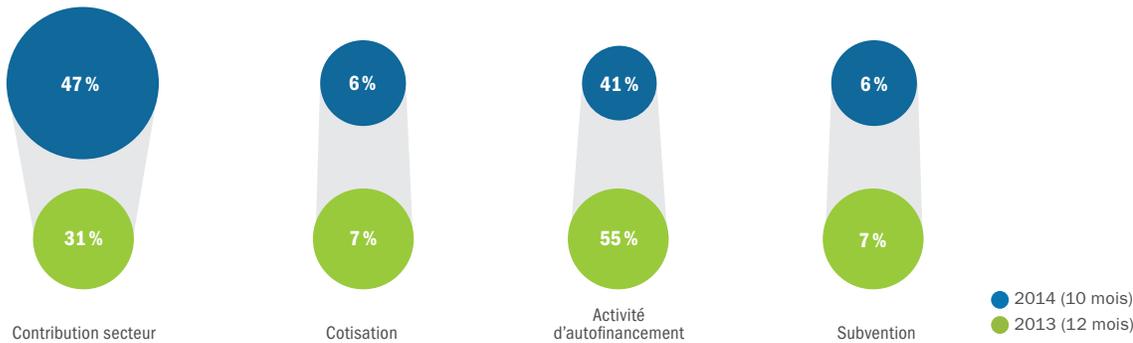
Nous n'avons pu reconduire les postes des salariés qui œuvraient à ce programme et le budget d'opération du RQOH a dû être diminué. Ce qui nous prive en plus d'une excellente carte de visite pour établir et entretenir les contacts avec les groupes locaux.

La portion la plus importante de notre financement provient des OSBL d'habitation par l'entremise d'une « contribution au secteur » qui consiste en une cotisation spéciale perçue auprès des groupes qui complètent le développement d'un projet d'habitation. Le désavantage de ce financement tient à son caractère instable puisque la valeur des projets complétés d'une année à l'autre dépend de multiples facteurs, tels que les délais de construction, le type de construction, le type de projets, l'engagement gouvernemental par l'intermédiaire du programme AccèsLogis, etc.

...une attitude prudente dans la gestion des fonds doublée d'un sens entrepreneurial important ont été les marques de commerce du RQOH en matière de gestion.

L'autre grande source de revenu du RQOH consiste en ses activités d'autofinancement avec au premier plan le programme d'assurance SEKOIA. Celui-ci permet aux OSBL d'habitation d'avoir une protection sur mesure au meilleur prix possible. L'évolution inattendue du programme en fin d'année fait que la situation financière exposée dans le rapport de vérification est trompeuse. En effet, nous avons conclu une entente avec la Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) en mai, alors que le CA a géré nos ressources pendant les neuf premiers mois de l'année sans savoir qu'une entente serait signée, ni quelles répercussions celle-ci aurait sur nos finances. C'est ce

Revenus



qui explique en partie le surplus budgétaire de l'année 2013-2014. Les autres services d'autofinancement sont stables avec une légère croissance.

Le projet de la Maison Providence a continué à avancer tout au cours de l'année. Le RQOH devrait y emménager d'ici la fin de 2014. Rappelons qu'il s'agit de transformer un immense immeuble, jusqu'à maintenant propriété des Sœurs de la Providence, en un lieu multifonctionnel où seront établis deux OSBL d'habitation et une vingtaine d'organismes communautaires. Le RQOH deviendra donc copropriétaire de l'immeuble, car il a su, au fil des ans, mettre de côté les sommes nécessaires à la transaction. Néanmoins, il faudra faire d'importantes dépenses additionnelles l'an prochain pour couvrir les frais non récurrents associés à la transaction elle-même et au déménagement.

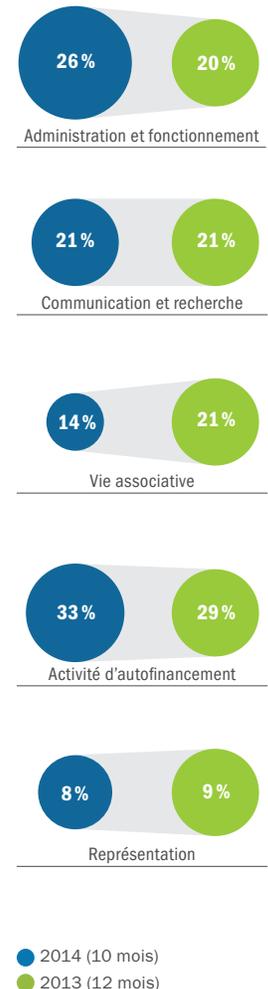
Les objectifs de cette transaction sont multiples. En premier lieu, nous espérons faire un investissement qui se révélera judicieux à long terme, la valeur des actifs immobiliers ayant une croissance historiquement plus forte que celles d'autres types de placement. Ensuite, en installant nos bureaux dans un tel immeuble, nous

espérons pouvoir travailler en synergie et bénéficier de cet effet créateur et productif. Nos voisins et copropriétaires sont aussi du milieu communautaire dont plusieurs du monde de l'habitation communautaire. La proximité, le partage des installations communes et les rencontres fortuites que cela génèrera devraient permettre de transformer la Maison Providence en un intéressant incubateur d'idées et d'actions.

Finalement, la situation financière du RQOH est saine aujourd'hui, mais l'imprévisibilité des politiques budgétaires des gouvernements québécois et canadien nous forcent à prendre des mesures de protection pour stabiliser et autonomiser nos infrastructures. À long terme, en devenant propriétaire, nous réduirons nos frais de fonctionnement et assurerons ainsi la capacité de l'organisation à traverser d'éventuelles périodes de vaches maigres sans avoir à réduire indûment les services et l'action du RQOH.

Les états financiers du RQOH font l'objet d'une vérification externe par la firme comptable Lefebvre, Gendron, Beaulieu, Brisson S.E.N.C.R.L.

Dépenses



EN ROUTE VERS UNE NOUVELLE ÈRE COMMUNICATIONNELLE

L'action d'une organisation comme le RQOH se manifeste en grande partie par sa capacité à transmettre et faire circuler de l'information tant à l'intérieur de ses rangs qu'auprès des médias, du grand public et des instances gouvernementales.

Les questions d'habitation, du droit au logement et de l'itinérance font régulièrement la manchette des journaux. Il faut pourtant reconnaître que le RQOH est bien peu connu et reconnu hors des milieux initiés et, rarement interpellé par les médias sur ces questions. Ce décalage entre réalité et perception doit changer et c'est l'un des constats dégagés lors de la planification stratégique : Il faut accroître la visibilité, la crédibilité et la notoriété du RQOH et des OSBL d'habitation.

Pour y parvenir, il fallait d'abord recenser les outils, les moyens et les activités de communication utilisés par le RQOH ces dernières années et constater, entre autres choses, leurs forces et leurs faiblesses et y rechercher la présence ou l'absence d'une ligne directrice.

Une fois ce diagnostic posé, une politique de communication cohérente et complète ainsi qu'une charte graphique ont été soumises au CA afin de fournir un cadre de référence et d'orientation pour toutes les actions de communication du RQOH. Une proposition d'ensemble des outils de communication a également été présentée au conseil d'administration. Ainsi, de nouveaux outils ont été développés ou seront développés au cours de l'année :

LES OUTILS DE VEILLE ET D'INTERVENTION MÉDIATIQUE

Ceux-ci nous permettent de suivre l'actualité de notre domaine et d'intervenir de manière stratégique et proactive afin de faire connaître notre position sur les débats de l'heure.

LE MATÉRIEL PROMOTIONNEL

L'ensemble du matériel de base (dépliant, bannière, carte d'affaires, pochette, formulaire d'adhésion, etc.) a été revu et modernisé tant au niveau du contenu que de la forme.

LE BULLETIN ET LES DOSSIERS THÉMATIQUES.

Touchés de plein fouet par la nouvelle grille tarifaire de Postes Canada, ces documents imprimés doivent être revus et repensés afin de s'assurer qu'il s'agit bien des meilleurs outils pour nos publics cibles. Il est probable que nous tentions d'accentuer le caractère thématique du bulletin Le Réseau.

LE SITE INTERNET ET LES LISTES COURRIELS

Le site sera revu et amélioré afin d'y intégrer du matériel multimédia et d'y ajouter des sous-sections thématiques. Les fédérations seront encouragées à rendre leurs sections plus dynamiques. Les listes courriels seront épurées et segmentées, puis nous pourrons les utiliser comme outils de communication directe à l'intention de groupes cibles (les OSBL d'habitation pour aînés, les groupes intéressés par les questions d'itinérance, etc.)

LES COMMUNICATIONS INTERNES LIANT LES INSTANCES, LES FÉDÉRATIONS, L'ÉQUIPE ET LA DIRECTION GÉNÉRALE.

Une série de nouveaux outils de communication interne dont la Lettre du vendredi, les outils de suivi de procès-verbal, différentes bases de données internes et des répertoires de fichiers informatiques accessibles aux fédérations sont ou seront bientôt mis en place.

Finalement, un plan de communication annuel a aussi été produit et présenté au CA. Ce plan de communication permet au RQOH d'organiser en un tout cohérent l'ensemble de ses activités de communication en plus de préciser et de traduire de façon concrète la planification stratégique et le plan d'action 2014 sur lesquels il est basé. Il servira aussi, en dernier lieu, de guide afin de nous réajuster, au besoin, que ce soit dans la gestion de notre image ou de notre réputation, la production d'outils et d'activités de communication. C'est ainsi que nous tenterons de consolider le RQOH de l'intérieur et d'augmenter le rayonnement de l'organisation à l'extérieur.

DES STATISTIQUES ENCOURAGEANTES

Du côté médiatique

L'arrivée d'une nouvelle direction générale, en février 2014, a insufflé un vent nouveau du côté médiatique. Ainsi, dès son arrivée, le directeur général accorde une entrevue au quotidien *Le Devoir* au sujet du budget fédéral et du logement social.

Du côté du colloque

De nombreux outils de communication ont été réalisés afin de promouvoir la 5^e édition du Colloque *Parce que l'avenir nous habite*. Parmi ceux-ci, trois envois courriels spécifiques ont été diffusés qui ont tous reçu un excellent taux d'ouverture (50%), largement supérieur au taux d'ouverture moyen (20-30%).

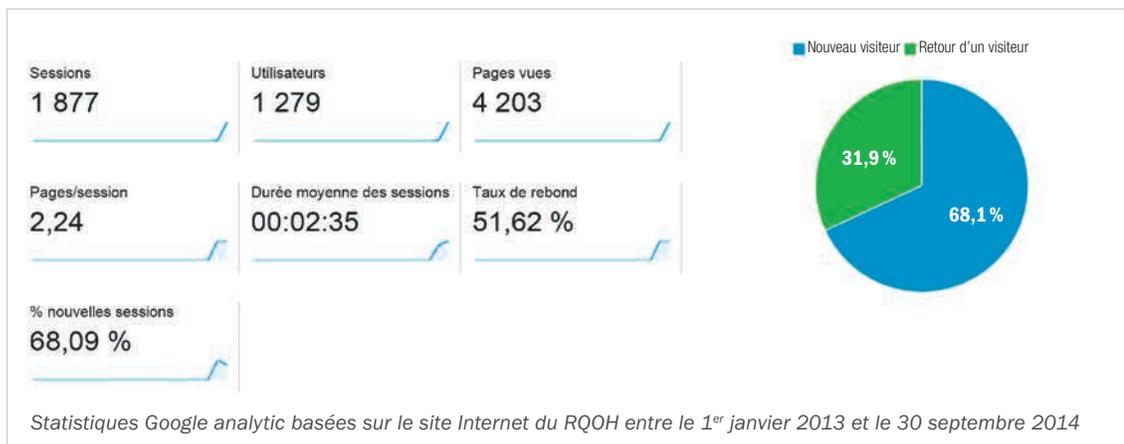
Du côté d'Internet

Les actions du RQOH ont occupé en 2013-2014 plus d'espace sur les médias sociaux avec une page Facebook et un compte Twitter, ouvert en juin 2014, qui cumulent à eux deux une audience de près de 700 personnes.

Le site Internet reste une vitrine importante des activités du RQOH attirant près de 1 900 visites par mois en plus d'attirer de nouveaux visiteurs (68,1%) (données entre le 1^{er} janvier 2013 et le 30 septembre 2014).



Le bulletin du RQOH est diffusé à plus de 5600 exemplaires au domicile des membres des conseils d'administration, et auprès des OSBL d'habitation de partout au Québec en plus d'être disponible en version numérique sur notre site Internet.



UNE ÉQUIPE QUI SE RENOUVELLE

Le diagnostic, la planification stratégique, l'arrivée d'une nouvelle personne à la direction générale en février 2014 et une révision complète des tâches et de l'organisation du travail ont entraîné plusieurs changements, et ont permis de valoriser les talents des membres de l'équipe. Ce travail d'introspection et de ressourcement de l'équipe devrait se poursuivre au cours de l'année qui s'amorce. En lien avec les objectifs fixés par la planification stratégique, on peut s'attendre à un investissement d'énergie significative du côté de la recherche, de la formation et des communications.

LES MEMBRES DE L'ÉQUIPE EN 2013-2014

NOM	POSTE	ARRIVÉE	DÉPART
Claudine Laurin	Directrice générale par intérim	Janvier 2013	Janvier 2014
Stéphan Corriveau	Directeur général	Février 2014	
Myriam Lalonde	Responsable du développement des affaires	Mai 2002	
Jasmine Montplaisir	Responsable recherche et formation	Septembre 2012	
Enrique Arias	Technicien-comptable	Novembre 2013	
Nona Matouala	Adjointe administrative	Mars 2014	
Amélie Asselin Brodeur	Responsable des communications	Février 2011	Mars 2014
Stéphanie Charron	Responsable des communications	Mai 2014	

UN CA QUI FONCTIONNE BIEN

Le RQOH a la chance de pouvoir compter sur un conseil d'administration efficace et attentif qui suit avec diligence l'organisation. C'est en grande partie grâce à l'engagement et au sérieux du conseil que l'exercice de planification stratégique a pu être réalisé alors que la direction générale était occupée à temps partiel, et de façon intérimaire, par Mme Claudine Laurin qui est aussi directrice générale de la Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM).

L'équilibre que le RQOH réussit à maintenir au sein de son conseil entre les nouveaux et les anciens membres permet au groupe de mettre en valeur l'expérience et les connaissances des uns tout en accueillant les innovations et les questionnements qu'apportent les autres.

LES MEMBRES DU CA EN 2013-2014

NOM	RÔLE	ÉLU-E	ÉCHÉANCE DU MANDAT	FÉDÉRATIONS
Myrtha Laflamme	Présidente	Décembre 2012	Octobre 2014	FROH
Isabelle Leduc	Vice-présidente	Janvier 2014	Octobre 2016	FOHM
Richard Maziade	Trésorier	Décembre 2012	Octobre 2014	FROHMQ
Martin Bécotte	Secrétaire	Décembre 2012	Octobre 2016	FROHM
Francine Moreau	Administratrice	Décembre 2012	Départ décembre 2013	FOHM
Claudine Laurin	Administratrice	Janvier 2014	Octobre 2014	FOHM
Haidée Ouellet	Administratrice	Décembre 2012	Départ janvier 2014	FLOH
Vincent Gamache	Administrateur	Résolution CA Septembre 2014	Octobre 2014	FLOH
Gervais Darisse	Administrateur	Décembre 2012	Octobre 2014	FOHGBI
Mélanie Clermont	Administratrice	Décembre 2012	Octobre 2014	FROHQC
Jacques Lavoie	Administrateur	Décembre 2012	Octobre 2014	FROHQC
Anca Sultana	Administratrice	Janvier 2014	Départ mai 2014	ROHSCO
Stéphanie Rajotte	Administratrice	Résolution CA mai 2014	Octobre 2016	ROHSCO



☎ 514 846-0163 | info@rqoh.com
📄 514 864-3402 | www.rqoh.com

533, rue Ontario Est, bureau 206, Montréal (Québec) H2L 1N8